

Référence : AT/DO29/SDT/DRT/C.R.C.FO/ 74 /2022

MASCARA le : 13/09/2022

Monsieur Le Directeur Opérationnel de télécommunications de Mascara

A

L'entreprise EURL GTHS

Sise à : Hai El Badr n° 280 W de BECHAR .

Objet : Deuxième mise en demeure

Projet : Travaux relatifs au soufflage et raccordement de câble FO liaison : axe auto routier EST –OUEST Tronçon de la Willaya de Mascara sur 78 kms de la limite de la wilaya de Relizane à la limite de la wilaya de Sidi Belabbes.

Votre absence du chantier ; et malgré notre première mise en demeure pour que vous repreniez vos travaux sur chantier chose qui n'a pas été faite et qui reste sans suite de votre part à ce jour.

A cet effet, je vous mets **en demeure** avant résiliation du contrat.




BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)